



FORMATION

CONTINUE

PSE1 / PSE2

Chaque année civile le titulaire du PSE1 et du PSE2 est dans l'obligation de réaliser une journée de formation continue.



INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du PSE1, PSE2.

PROGRAMME

Durée: 6 heures / 1 jour de formation

Parties réalisées:

Chaque année, une circulaire de la DGSCGC précise les thématiques et contenus de la formation continue, par année civile.

Programme 2026:

PSE1:

- L'administration d'oxygène par inhalation ;
- Le malaise, aggravation de maladie et l'aide à la prise de médicaments ;
- AVC – Crise convulsive – Asthme – Douleur thoracique – Hypoglycémie – Réaction allergique grave.
- Les manœuvres physiques et positions d'attente ;
- La préparation d'un dispositif de portage.

PSE2:

- gestes et postures de manutention ;
- L'aide à la marche et les déplacements de victimes non valides.
- Déplacement à l'aide d'une chaise de transport

EVALUATION

La formation comprend pour chaque partie une phase d'apport théorique, une phase d'apport technique, des ateliers de gestes et une phase d'évaluation: cas concret. Cette dernière phase permet aux formateurs ré-évaluer la capacité du secouriste à intervenir en équipe avec matériel lors d'une action de secours simulée.

Chaque secouriste doit s'investir dans chacune des phases et démontrer lors de 1 cas concrets minimum. Des QCM peuvent être réalisés pendant la formation.

CONTACT

CFMNS 31 - cfmns31@gmail.com

07.69.35.37.44 / 05.61.99.10.65

